

Ce certificat médical préalable à la pratique intensive des activités physiques et sportives doit être complété de préférence par un médecin du sport.

Un électrocardiogramme est recommandé.

Le cachet du médecin est obligatoire.

CERTIFICAT MÉDICAL PRÉALABLE À LA
PRATIQUE INTENSIVE
DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES
à la Faculté des sciences du sport de Strasbourg

Je soussigné(e), Docteur en médecine
 exerçant à

.....
 certifie avoir examiné Mme., M.,

(année d'inscription : L1 , L2 , L3 , M1 , M2 , DEUST1 , DEUST2 , Lpro)

Né(e) le

Demeurant

.....
 et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de signes cliniques apparents
 contre-indiquant la pratique intensive de toutes les activités physiques et
 sportives.

À, le 2018

Signature du médecin

Cachet du praticien